

TOPCALE

- ✓ Peinture satinée à base de résines alkydes-uréthanes
- ✓ Grande résistance à l'abrasion
- ✓ Bonne résistance aux huiles

DESSCRIPTIF

Nom	TOPCALE
Dénomination	Peinture pour cales et fonds de bateaux
Phase	☒ SOLVANT ☐ AQUEUSE
Destination	☐ INTERIEUR ☒ EXTERIEUR ☐ INTERIEUR & EXTERIEUR
Supports	
Matériel d'application	☒ ROULEAU ☐ PULVERISATEUR ☒ BROSSE ☒ PISTOLET
Teinte	
Aspect	☐ MAT ☐ BRILLANT ☒ SATIN
Conditionnements	0,75L - 2,5L
Hygiène et sécurité	

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Classification AFNOR	NF T.30.003 - Famille I - Classe 4a
Directive Européenne COV 2004/42	
COV en air intérieur (28j)	
Densité à 20°C	1.17 + 0.03
Viscosité à 25°C	3,35 poise / 25 cP en pot
Extrait sec en poids	62 + 2 %
Extrait sec en volume	55 % + 2%
Brillant spéculaire (à 60°)	70 GU
Liant	Alkyde-uréthane
Solvant	Aliphatique
Conservation	A conserver 36 mois dans son emballage d'origine, à l'abri du gel et de la chaleur

CARACTÉRISTIQUES D'APPLICATION

Nombre de couche		2 couches
Rendement		8 m ² / L / couche
Séchage 23°C	Hors poussière	1 heure
	Sec au toucher	2 heures
	Recouvrable	12 heures
Dilution		Prêt à l'emploi Pistolet : 10 à 15 % de DILUANT 127
Nettoyage du matériel		DILUANT 127

CONSEILS D'APPLICATION

Bien homogénéiser le produit avant sa mise en oeuvre.

RECOMMANDATIONS

PREPARATION DES SURFACES

TOPCALE s'applique sur supports propres et secs.

Bois : préalablement revêtu du PRIMAIRE BOIS 127

Acier et métaux ferreux : préalablement protégé de la corrosion par le PRIMAIRE ACIER 127 Polyester : sur fonds dégraissés et poncés

RAPPEL:

AUTRE

Conservation: 36 mois dans son emballage d'origine, à l'abri du gel et de la chaleur

Point éclair: 38°C

Déchet: Destruction des déchets dans un centre agréé

Les recommandations contenues dans cette fiche technique sont destinées aux personnes expérimentées ayant l'habileté requise. Elles sont fondées sur des essais réalisés conformément aux normes conventionnelles en vigueur et à la norme NF P 74-201 1 et 2 référence DTU 59.1 (09/94). Ces recommandations n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique au chantier. De ce fait, aucune responsabilité ni dommages ne peuvent être imputés à COMUS pour les résultats obtenus lors d'un travail qui se fait aux risques et périls de l'utilisateur.